

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2025

---

VISANT À HARMONISER LE MODE DE SCRUTIN AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES AFIN  
DE GARANTIR LA VITALITÉ DÉMOCRATIQUE, LA COHÉSION MUNICIPALE ET LA  
PARITÉ - (N° 1106)

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

M. Le Fur, M. Ray, Mme Gruet, M. Forissier et Mme Corneloup

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.